CGT



Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

Mesure générale 2005

1%

du salaire de qualification dans la paie du mois d'août avec rétroactivité au 1^{er} avril

La mesure générale 2005, ce n'est pas un poisson d'avril mais bien plutôt le miroir aux alouettes !

Il aura fallu attendre le 19 juillet pour que le Directeur Général ouvre de pseudo négociations et annonce une d'augmentation au 1^{er} juillet puis, après « négociation » au 1^{er} avril. Ça n'a pas vraiment été une surprise puisque le PDG avait déjà annoncé depuis plusieurs mois que la mesure Radio France serait équivalente à celle de France 2 et France 3.

La CGT constate avec satisfaction qu'il n'y a donc pas mise en place d'un point d'indice spécifique à Radio France mais insiste sur le fait que cette mesure n'a rien à voir avec l'augmentation de la valeur du point d'indice qu'avec plusieurs organisations syndicales et les personnels nous revendiquons depuis la 8^{ème} année consécutive!

Mais le Ministère et la Direction affirment qu'il n'y aura plus de revalorisation de la valeur du point...

L'objet de toute cette mascarade est de faire disparaître corps et âme la convention collective de l'audiovisuel public, pour mettre en place le principe des salaires individualisés et revenir sur tous les acquis sociaux.

La Direction s'engage (mollement) à ouvrir des «négociations » dès la rentrée :

- A la demande de la CGT, sur les disparités entre les salaires des femmes et des hommes. A ce jour les éléments complémentaires au bilan social que nous réclamons depuis plusieurs mois ne nous sont toujours pas communiqués ce qui ne nous permet pas de faire une analyse précise.
- A la demande de l'ensemble des organisations syndicales, sur les salaires des cadres, distinctement pour les cadres encadrants de la B19 à la B25 et pour les cadres de direction rattachés aux nouveaux accords d'entreprise. Pour ceux là la Direction parle de « performances individuelles » et de « mesures variables supplémentaires ».

Pour tous les cadres la Direction dit qu'il n'est pas « exclu qu'il y ait des mesures en 2005 mais que ce sera forcément très limité ».

Elle s'engage aussi à maintenir à peu près à l'identique les CPS annuelles.

Et pendant que le Directeur Général adjoint, Jean Didier Mallet, se distrait quelque peu cet été avec quelques chroniques sur France Info les salarié(e)s attendent toujours :

- L'augmentation de la prime de fin d'année
- Un plan de rattrapage pour régler les disparités avec France Télévision
- Que les cachetiers et les pigistes bénéficient eux aussi des augmentations de salaire
- Que les CDD qui « tournent » depuis plusieurs années soient recrutés
- Qu'une négociation s'ouvre pour l'intégration de certains métiers et notamment les metteurs en onde
- Une négociation sur les droits d'auteur pour les personnels autres que les journalistes
- Une négociation sur les primes « internet »
- La réactivation des passerelles
- La suppression des abattements de zone
- L'augmentation des tickets restaurant
- Une mutuelle d'entreprise (prise en charge d'une partie de la cotisation par l'employeur avec comme conséquence un taux de cotisation relativement bas pour les salarié (e)s
- Et les PARL attendent une revalorisation de leurs salaires
- Ainsi que les attachés de production pour qui la CGT a signé l'accord de fin de grève (qui ne concerne qu'une partie d'entre eux) afin que la mesure, certes insuffisante, apparaisse dans la paie de juillet (100€ ou 40€ selon un barème). Etc., etc. ...

Bien évidemment la CGT ne signera pas cet accord d'entreprise en raison de plusieurs éléments :

- la hauteur de la mesure,
- du fait qu'il ne concerne pas les cachetiers,
- du fait que la mesure prend la forme d'un complément salarial, ce qui va permettre à la Direction de revenir à la charge dès 2006 avec le NIS ou son clone.

Paris, le 21 juillet 2005





Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.